

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 14 octobre 2011.

L'an deux mil onze, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme ALLENBACH Bernadette, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ULLMANN Eric, M. WEISSEREINER Pascal, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre (à partir de 20h.15 point 2).

Absents excusés : M. DEISS Cyrille et M. ROESSLER Thierry.

Procurations : M. DEISS Cyrille à M. FEIG Gérard.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Modifications budgétaires,
- 3- Rapports annuels 2010 (eau et assainissement, Communauté de Communes),
- 4- Dématérialisation des actes,
- 5- Facturation de travaux administratifs,
- 6- Création d'un emploi à temps non complet,
- 7- Démission d'un Conseiller municipal,
- 8- Désignation des délégués de la Commune à la CIID,
- 9- Charges transférées à la Communauté de Communes,
- 10- Divers.

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 30 juin 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Modifications budgétaires

Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

➤ **Budget général**

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2313	Constructions en cours	- 35.000	1641	Emprunts en euros	125.000
27638	Créances sur autres éts publics	160.000			
Total		125.000	Total		125.000

➤ **Service des eaux**

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1391	Amort. sub d'équipement	1.900	7011	Vente d'eau	-1.900
2315	Immobilisations en cours	-1.900	777	Quote-part sub	1.900
Total		0,00	Total		0,00

- Fixe la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'investissement à 10 ans.

➤ **Service assainissement**

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1391	Amort. sub d'équipement	2.600	7063	Cont eaux pluviales	-2.600
213	Construction	5.000	777	Quote-part sub	2.600
2313	Constructions en cours	-5.000			
2315	Immobilisations en cours	-2.600			
Total		0,00	Total		0,00

- Fixe la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'investissement à 10 ans.

➤ **Régie de la chaufferie bois**

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2153	Installations spécifiques	122.120	1311	Sub Etat	-1.700
			1312	Sub Région	-5.000
			1313	Sub Départements	-31.180
			1687	Autres dettes	160.000
Total		122.120	Total		122.120

- Fixe la durée d'amortissement des bâtiments de la chaufferie bois à 30 ans,
- Fixe la durée d'amortissement des installations techniques de la chaufferie bois à 15 ans,
- Fixe la durée de remboursement de l'avance à la Commune de ZINSWILLER à 20 ans ; les modalités définitives étant arrêtées après achèvement des travaux et encaissement de la totalité des aides allouées.

3 - Rapports annuels 2010 (eau et assainissement, Communauté de Communes)

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le compte-rendu d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains est disponible en mairie où toute personne intéressée peut le consulter.
- Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement collectif pour l'année 2010 de la Commune de ZINSWILLER établi par les services de la Commune en collaboration avec le SDEA dans le cadre des compétences transférées ; chaque élu ayant reçu un exemplaire de ce rapport en annexe à la convocation à la présente séance.

Le Conseil municipal, après avoir écouté les explications données par Monsieur le Maire, lui donne acte de la présentation de ce rapport.

4 - Dématérialisation des actes

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ; vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **Autorise** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et le prestataire de service de certificat électronique partenaire de CDC-FAST.

5 - Facturation de travaux administratifs

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents qu'il convient de revoir certains tarifs et de prévoir une tarification pour la facturation de travaux administratifs effectués par la Commune en-dehors des missions normales qui lui sont dévolues (généalogie, informations diverses, ...).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide qu'en cas de non paiement au régisseur titulaire dans le mois qui suit l'occupation du domaine communal, les droits de place fixés par délibération du 4 janvier 2002 (point 12) seront majorés de 25 €,
- Fixe le tarif horaire pour travaux administratifs effectués pour le compte de tiers à la Commune ou à ses services à 25 € l'heure.

6 – Création d'un emploi à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de créer à compter du 1^{er} décembre 2011 d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet afin de permettre le recrutement d'un agent pour le nettoyage des locaux de la Mairie, de la Bibliothèque et de la Salle des Fêtes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2011, d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- décide d'affecter à ce poste un coefficient d'emploi de 5/35^{ème},
- décide que les fonctions exercées à ce poste seront celles dévolues au cadre d'emploi des adjoints techniques 2^{ème} classe et qu'elles seront rémunérées selon l'échelle 3 applicable à ce cadre d'emploi,
- précise que l'agent recruté à ce poste bénéficiera du régime indemnitaire en place dans la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

7 – Démission d'un Conseiller municipal

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents que Monsieur BIEHLER Damien lui a notifié le 1^{er} juillet dernier sa démission du Conseil municipal et qu'il convient donc de procéder à son remplacement dans les différentes commissions – structures dans lesquelles il siégeait comme délégué.

Le Conseil municipal, procède selon les formes requises au remplacement de M. BIEHLER Damien comme suit :

SDEA	WERNERT Christophe BIEHLER Damien (suppléant) Aucun suppléant n'est nécessaire
Communauté de Communes	MEYER Alphonse WERNERT Christophe BIEHLER Damien (suppléant) HINZ Walter (suppléant) HEILIG Suzanne (suppléante)
Commission d'appel d'Offres	MEYER Alphonse BIEHLER Damien ALLENBACH Bernadette FEIG Gérard GLAD Doris HINZ Walter (suppléant) WERNERT Christophe (suppléant) ZILLER Alexandre (suppléant)
Groupe urbanisme	BIEHLER Damien WEISSGERBER Véronique DEISS Cyrille ROESSLER Thierry FEIG Gérard HINZ Walter

8 – Désignation des délégués de la Commune à la CIID

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains.

Le Conseil municipal, procède selon les formes requises à la désignation de Madame WEISSGERBER Véronique (titulaire) et de Madame HEILIG Suzanne (suppléant) comme délégués à la CIID.

9 – Charges transférées à la Communauté de Communes

Le Conseil municipal, vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2010 portant modification des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains, vu l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts, vu le rapport de la commission locale des transferts de charges du 19 septembre 2011, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges fixant le montant net des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains comme suit :

Communes	Accueil périscolaire	Voirie (accotements et fossés)	TOTAL
GUMBRECHTSHOFFEN		147,60 €	147,60 €
GUNDERSHOFFEN		540,90 €	540,90 €
MERTZWILLER	49.657,98 €	121,50 €	49.779,48 €
MIETESHEIM		425,70 €	425,70 €
NIEDERBRONN	54.160,99 €	158,40 €	54.319,39 €
OBERBRONN		340,20 €	340,20 €
REICHSHOFFEN	65.561,34 €	661,50 €	66.222,84 €
UTTENHOFFEN		343,80 €	343,80 €

10 – Divers

A - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'assurance groupe des risques statutaires concernant le personnel communal souscrit auprès de GROUPAMA Alsace prend fin, à l'initiative de l'assureur, le 31 décembre prochain et que suite à la délibération du 31 mars 2009 (point 7), le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a lancé une nouvelle consultation d'assureurs en vue de garantir les risques visés de 2012 à 2015. A l'issue de cette consultation, ont été retenus la compagnie AXA et le courtier Yvelin pour un taux de 3,85 % pour les agents CNRACL et 1 % pour les agents non CNRACL (avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire). Conformément à la délibération du 16 mars 2008 (point 5) portant délégations au Maire, ce dernier est autorisé à signer l'adhésion à ce contrat.

B – Monsieur le Maire informe les Conseillers présents qu'une enquête publique portant sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de grès des vosges à ROTHBACH par la société LOEGEL a été prescrite par arrêté préfectoral du 19 août 2011. Le dossier d'enquête est consultable en mairie et l'enquête sera close le 20 octobre prochain.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, souhaite que l'impact lié au trafic routier engendré par l'exploitation de cette carrière soit des plus limité, la RD 28 passant en plein centre de la Commune à proximité immédiate des écoles.

C – Monsieur le Maire communique diverses informations relatives à la nuit de la thermographie, à l'avancement du chantier de la chaufferie et celui de la station d'épuration.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 27 octobre 2011.

Le Maire,
A. MEYER